

VOTRE BUDGET :

Les tarifs exprimés dans ce document ne constituent pas un devis. Ils ne sont que consultatifs, mais ils vous permettent de calculer approximativement votre budget pour votre formation.

Pour votre information

TARIF PERMIS A1, A2,

	PRIX UNITAIRE	VOLUME	MONTANT
FRAIS DE DOSSIER (Y compris livre, livret)	60 €	1	
FORFAIT CODE (Cours illimités + connexion internet)	180 €	1	
FORFAIT CODE (Titulaires du permis B + 5 ans) (Cours illimités + connexion internet)	105 €	1	
FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT AU CODE	30 €	1	
PRESTATION SGS	30 €	1	
EVALUATION (durée 1 heure)	41 €	1	
FORFAIT PRATIQUE A1 ET A2 (évaluation, leçons de conduite 20 heures minimum, 35 heures maximum, frais d'accompagnement plateau et circulation compris) (NOMBRE SUIVANT EVALUATION)	850 €	1	
LEÇON DE CONDUITE SUPPLÉMENTAIRE	41 €		
FRAIS D'ACCOMPAGNEMENT A LA CONDUITE (Plateau ou Circulation en cas d'ajournement)	60 €		

Évaluation de départ : obligatoire et réalisée avant la signature du contrat

La formation permis A1 et A2 fait l'objet d'un contrat répondant à la réglementation en vigueur : L 213-2 et R 213-3 du Code de la Route ; l'arrêté du 22 décembre 2009 ; ainsi que la recommandation n° 05-03 relative aux contrats de formation à titre onéreux à la conduite automobile.



DU COUTANCAIS

36 boulevard Alsace Lorraine
50200 COUTANCES

02.33.46.86.00 06.81 92 00 09

FORMATION : Traditionnelle et Accélérée

NOTICE D'INFORMATION

PERMIS A1, A2

Votre auto école vous informe sur le permis.
Quels permis ? Quelle moto ? Quelles formations ? A quel âge ?
Pour quels coûts ?

Cette notice vous apporte l'essentiel des réponses à ces questions

HORAIRES D'OUVERTURE

LUNDI	9 H—13 H	14 H - 19 H
MARDI	9 H—13 H	14 H - 19 H
MERCREDI	9 H—13 H	14 H - 19 H
JEUDI	9 H—13 H	14 H - 19 H
VENDREDI	9 H—13 H	14 H - 19 H
SAMEDI	9 H—13 H	14 H - 19 H

SARL au capital de 30 000 € ; RCS Coutances 797 499 852 ; Siret 797 499 852 00011 ;
Agrément N° E 1905000130 ; N° déclaration d'activité : 25500112650
www.auto-ecole-brehin.com ; autoecoleducoutancais@gmail.com

LA FORMATION PRATIQUE :

La formation pratique porte sur la conduite d'un véhicule et sur la sensibilisation aux différents risques de la route.

Les 4 compétences suivantes sont enseignées et doivent être acquises en fin de formation :

La formation théorique porte sur la connaissance des règlements concernant la circulation et la conduite d'un véhicule ainsi que sur le comportement du conducteur.

Les cours sont dispensés, dans les locaux de l'école de conduite, par un enseignant de la conduite et de la sécurité routière titulaire d'une autorisation d'enseigner en cours de validité. L'entraînement au code peut être suivi dans les locaux de l'école de conduite avec un support média ou avec un enseignant ou via Internet.

La formation théorique porte sur :

Les dispositions légales en matière de circulation routière.

Le conducteur : les effets dus à une consommation d'alcool, de drogues et de médicaments sur la conduite, l'influence de la fatigue sur la conduite, etc.

La route : les risques liés aux conditions météorologiques et aux états de la chaussée, etc.

Les autres usagers de la route : la vigilance et les attitudes à l'égard des autres usagers, les usagers vulnérables, les spécificités de certaines catégories de véhicules et les différentes conditions de visibilité de leurs conducteurs, etc.

La réglementation générale : le transport d'un chargement et de personnes, la réglementation relative à l'obligation d'assurance et aux documents administratifs liés à l'utilisation du véhicule, etc.

Les gestes de premier secours.

Les précautions nécessaires à prendre en quittant le véhicule.

Les éléments mécaniques et autres équipements liés à la sécurité.

Les équipements de sécurité des véhicules.

Les règles d'utilisation du véhicule en relation avec le respect de l'environnement.

Les thématiques traitées lors des cours sont les suivantes :

Epreuve à allure réduite	Un exercice sans l'aide du moteur, dit «poussette» qui consiste à déplacer la moto en marche avant et en marche arrière, entre 2 portes.
Epreuve à allure plus élevée : freinage	Un exercice de slalom à faible vitesse entre des portes et des piquets, une partie de l'exercice est chronométrée, une autre partie se fait avec la prise en charge d'un passager.
Interrogation Orale	Les 12 fiches d'interrogation orale présentent les grands thèmes de la sécurité routière liés à la pratique de la moto : statistiques accidents, prises de risques, le comportement avec les autres usagers, l'alcool, les drogues,... Loin de les savoir par cœur, il est demandé de connaître leur contenu afin de savoir le restituer en montrant qu'on l'a compris et qu'on a intégré l'ensemble du message.
Epreuve à allure plus élevée : slalom	Cet exercice consiste en un aller-retour à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un freinage, dont l'arrêt peut varier si la piste est sèche ou humide.
Epreuve à allure plus élevée : évitement	Cet exercice consiste en un slalom entre les portes, à une vitesse déterminée (radar) et se termine par un évitement, puis un freinage.

LES EPREUVES DES PERMIS A1 ET A2 :

ETG Le code*

- 40 questions dont 4 en vidéo : 35 bonnes réponses pour obtenir le code - Valable 5 ans ou 5 épreuves

* Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

Epreuves plateaux

*Vous n'avez pas à repasser le code si vous êtes titulaire d'un autre permis depuis moins de 5 ans.

- Des parcours les plus variés possibles
- Conduite autonome durant 5 minutes
- Arrêt et redémarrage hors circulation

Epreuve en circulation

la pression des pairs, etc.

A1	- Motocyclettes avec ou sans side-car : cylindrée max : 125 cm ³ , puissance max : 11 kW, rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,1 kW/kg. - Tricycles à moteur : puissance ≤ à 15 kW.	16 ANS
A2	- Motocyclettes avec ou sans side-car : puissance ≤ à 35 kW, rapport Puissance/Poids : ≤ à 0,2 kW/kg. La puissance ne peut résulter du bridage d'un véhicule développant plus de 70 kW.	18 ANS
A	Pour obtenir la catégorie A : obligation d'être titulaire de la catégorie A2 depuis au moins 2 ans et d'avoir suivi une formation de 7 heures.	20 ans : Moto avec ou sans side-car 21 ans : Tricycles à moteur : puissance > 15 kW

LA FORMATION THEORIQUE

LES CATEGORIES DE PERMIS